

SCHÉMA LOCAL 2023 › 2027 DE DÉVELOPPEMENT de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Sommaire

Avant-propos	3
1 La démarche retenue par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle	4
1.1 Un engagement constant au service d'une dynamique forte.....	4
1.2 Une logique d'actualisation.....	5
2 Vision stratégique et plan d'action.....	7
2.1 Des éléments prospectifs indispensables	7
2.2 Quatre ambitions renouvelées.....	8
2.3 Ambition Enseignement Supérieur (ES)	10
2.4 Ambition Recherche (R).....	11
2.5 Ambition « Innovation & Entrepreneuriat » (I&E)	12
2.6 Ambition « Expérience étudiante » (Exp).....	14
2.7 Axe transversal « Mettre en œuvre une gouvernance efficiente »	14
3 Un SLESRI réactualisé pour des ambitions qualitatives.....	16

Avant-propos

L'actualisation du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation s'inscrit en articulation et en soutien des différentes politiques publiques menées par l'Agglomération de La Rochelle. Le territoire a pour ambition de devenir un territoire leader en matière de zéro carbone et cela en s'appuyant sur ses spécificités notamment de territoire littoral urbain. Les actions à déployer dans le cadre du Schéma concourront à alimenter et éclairer les décideurs locaux dans la conduite des politiques publiques de demain.

Le Schéma résonne également avec la stratégie de développement économique adoptée en septembre 2023 qui vise, « une économie productive équilibrée et forte avec une sobriété maximale » à l'horizon 2030

Cette stratégie, se décline en 4 défis :

- Faire émerger les activités de demain
- Garantir les solutions foncières et immobilières
- Renforcer les 7 filières productives et tertiaires prioritaires
- Accélérer la transition écologique de l'économie

De fait, les outils et dispositifs d'innovation des établissements d'enseignement supérieur locaux conjugués à l'action de la Technopôle de La Rochelle et orchestrés au sein du Pôle Universitaire d'Innovation accompagneront le tissu économique local dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique du territoire.

Enfin, l'ambition relative à l'offre de formation et d'enseignement portée par le Schéma renforcera les travaux menés dans le cadre des Assises de l'Emploi qui visent, avec tous les acteurs sociaux économiques locaux à accompagner les entreprises dans leur recherche de personnel qualifié et formé.

À côté des trois pôles universitaires historiques (Bordeaux, Poitiers, Limoges), le pôle d'enseignement supérieur rochelais, se démarque par sa jeunesse qui engendre dynamisme et ouverture sur le monde économique. Il évolue néanmoins dans un environnement concurrentiel renforcé par les Programmes d'Investissement d'Avenir de l'Etat fondés sur la concentration de moyens sur des niveaux d'excellence, véritables leviers pour le développement de l'ESR. Dans ce contexte, l'Agglomération de La Rochelle, consciente des enjeux, a décidé de se doter d'un Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, dans une démarche de concertation et de co-construction qui a couvert la période 2018-2022 et de réactualiser celui-ci en 2023.

L'enseignement supérieur et la recherche sont à un tournant décisif à La Rochelle; la croissance a été jusqu'à présent fondée sur des stratégies d'établissements individuelles. Cependant, la métropolisation de l'ESR et les nouvelles approches régionales nécessitent de nouveaux modes de fonctionnement et une stratégie commune complémentaire des stratégies propres à chaque acteur.

L'offre de formation doit s'ajuster et les acteurs se coordonner, faute de quoi les effectifs étudiants risquent de se stabiliser, voire de se faire distancer par d'autres pôles en expansion.

Les dynamiques de recherche gagnantes impliquent que les équipes de recherche se fédèrent pour atteindre une masse critique et s'adosent à des réseaux d'excellence pour accéder à certains financements.

La différenciation du potentiel, facteur d'identité et de visibilité, couplée à une ouverture à des thématiques émergentes contribue au rayonnement du potentiel d'ESR.

Pour produire des résultats tangibles sur le territoire, le soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au transfert de technologie suppose des synergies accrues entre les acteurs.

1 La démarche retenue par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

1.1 Un engagement constant au service d'une dynamique forte

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle soutient depuis plusieurs décennies le développement d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) sur son territoire. En 2015, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a engagé une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux de l'ESR, publics et privés, d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SLESRI). Ce SLESRI couvrant la période 2016-2020, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé en 2022 de procéder à un bilan des actions réalisées ou en cours. Il est évident qu'au-delà des 28 actions constituant le SLESRI 2016-2020, les dynamiques internes à chacun des établissements ont contribué à façonner un nouveau paysage de l'ESR.

Parmi ces dynamiques, nous pouvons citer :

- La restructuration interne de l'université de La Rochelle en quatre composantes et la création de l'université européenne EU CONEXUS ;
- Le développement des effectifs de l'EIGSI, école d'ingénieurs généralistes, et le développement de CESI ;
- L'obtention par Excelia des trois accréditations phares (EQUIS, AMBA, AACSB) et son déploiement sur plusieurs sites, en particulier suite à l'intégration de l'ESCEM ;
- La mise en place de La Rochelle Technopole ;
- La labellisation du consortium « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » en tant que territoire d'innovation.

L'ensemble de ces éléments a contribué à la reconnaissance de la spécialisation du territoire autour du littoral urbanisé. La Rochelle a donc conforté tant qualitativement que quantitativement, avec environ 15 000 étudiants, sa place de 4^e pôle régional de l'ESR.

La volonté de jouer un rôle prépondérant sur l'axe atlantique, comme exprimé au travers du SLESRI 2016-2020 est donc toujours partagée par l'ensemble des acteurs locaux de l'ESR et les différentes collectivités (Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Conseil Départemental de Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine).

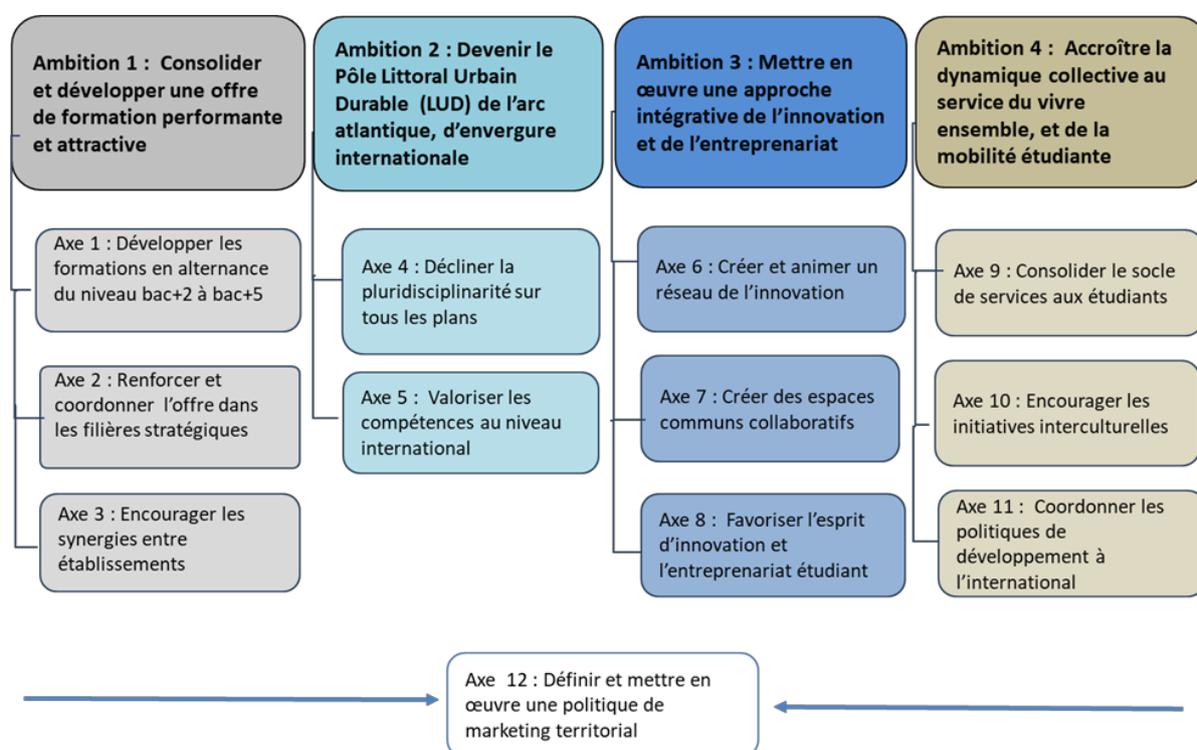
Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L214-2 du Code de l'éducation qui stipule que « Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche sont associés à l'élaboration du

schéma régional. Les orientations des schémas d'enseignement supérieur et de recherche et des schémas de développement universitaire définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements prennent en compte les orientations du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. ».

L'élaboration du SLESRI 2023-2027 a été menée dans un esprit de coopération tant avec les autres collectivités qu'avec tous les établissements proposant des cursus post-bac, dans le respect le plus complet de leur autonomie et de leur stratégie de développement.

1.2 Une logique d'actualisation

Le SLESRI 2016-2020 était structuré autour de 4 ambitions, 12 axes stratégiques et 28 actions.



De nombreuses actions ont été menées avec succès alors que dans le même temps certains axes stratégiques n'ont été abordés que partiellement.

Les ambitions initiales du SLESRI restant pleinement justifiées et partagées, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé d'engager une démarche d'actualisation du SLESRI en 2022.

La méthodologie retenue a été, dans un premier temps d'élaborer un bilan de la réalisation du SLESRI 2016-2020, puis dans un second temps de définir une programmation pour la période 2023-2027. La phase de bilan s'appuie à la fois sur la synthèse réalisée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle des actions mises en œuvre sur la période 2016-2020 et sur des entretiens individuels des principaux acteurs du territoire. Le bilan a été présenté au comité stratégique réuni le 10 novembre 2022.

Ce bilan décliné selon les 4 ambitions du SLESRI 2016-2020 fait apparaître un niveau de réalisation plutôt satisfaisant, quelle que soit l'ambition.

Ambition 1 : Consolider et développer une offre de formation

Évolutions qualitatives significatives

- Nouveau projet de l'ULR (4 composantes, majeures/mineures, taux de réussite...),
- Reconnaissance accrue d'Excelia (Top 10 du Financial Times, triple accréditation...),
- Extension de l'accréditation CTI de l'EIGSI à son campus de Casablanca (1^e école d'ingénieurs française à l'obtenir pour un campus international).

Croissance de l'alternance

- 50 % des effectifs à Excelia,
- Doublement des alternants à l'ULR (8 % des effectifs),
- Quadruplement des alternants en cycle ingénieur de l'EIGSI (25% des effectifs),
- Développement de CESI.

Internationalisation de l'offre de formation

- Master EU Conexus Biotechnologies Marines,
- Offre de formation Excelia,
- Passage d'une dominante du cycle ingénieur de l'EIGSI en anglais pour l'accueil d'étudiants internationaux.

Développement de l'offre de formation (plus d'une vingtaine de nouveaux cursus)

Le détail de l'évolution de l'offre de formation est annexé au rapport final.

Ambition 2 : Devenir un Pôle Littoral Urbain Durable (LUD) d'envergure internationale

Des points d'appuis solides :

- Convention entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et La Rochelle Université très ambitieuse et très cohérente,
- Objectif global ciblé « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » partagé par tous les acteurs : marqueur fort du territoire,
- Création de l'Université Européenne Conexus dont La Rochelle Université est l'établissement porteur, adhésion forte à ce projet,
- Structuration du pôle littoral urbain durable intelligent (Institut LUDI) au sein de La Rochelle Université,
- Cohérence et complémentarité des axes de recherche d'Excelia, de CESI et de l'EIGSI avec ceux de LRU.

Ambition 3 : Mettre en œuvre une approche intégrative de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Des bases à consolider et à développer

- Un accord qui fonctionne entre la SATT Aquitaine Science Transfert (AST) pour la valorisation de la recherche de l'université qui a consolidé un portefeuille de 20 familles de brevets,
- Un transfert de technologie emblématique dans le secteur des biotechnologies avec la société Valbiotis qui a construit un partenariat durable avec l'université et qui fait figure d'entreprise leader d'opinion sur le site,
- Culture de l'entrepreneuriat présente dans les écoles EIGSI, CESI et Excelia et au sein de La Rochelle Université,
- Une approche intégrée du triptyque recherche-formation-innovation dans l'Université Européenne Conexus,
- Un incubateur au sein de l'école EIGSI qui a créé plus de 100 entreprises et 500 emplois avec le soutien du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Ambition 4 : Accroître la dynamique collective au service du vivre ensemble, de l'attractivité et de la mobilité étudiante

- Une dynamique collective a été développée au service du vivre ensemble.
- Des conventions sont actives entre les établissements d'enseignement supérieur pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des étudiants en s'appuyant notamment sur les services et les équipements de LRU.
- Pour le logement étudiant, le seul objectif explicite du SLESRI a été en partie atteint, puisqu'il y a eu bien prise en compte des publics spécifiques, notamment en apprentissage (avec la résidence Yellome Aquavella sur Aytré, et les 3 résidences Horizon Habitat Jeunes) et internationaux (avec le dispositif partenarial d'hébergement temporaire mis en place en 2022).

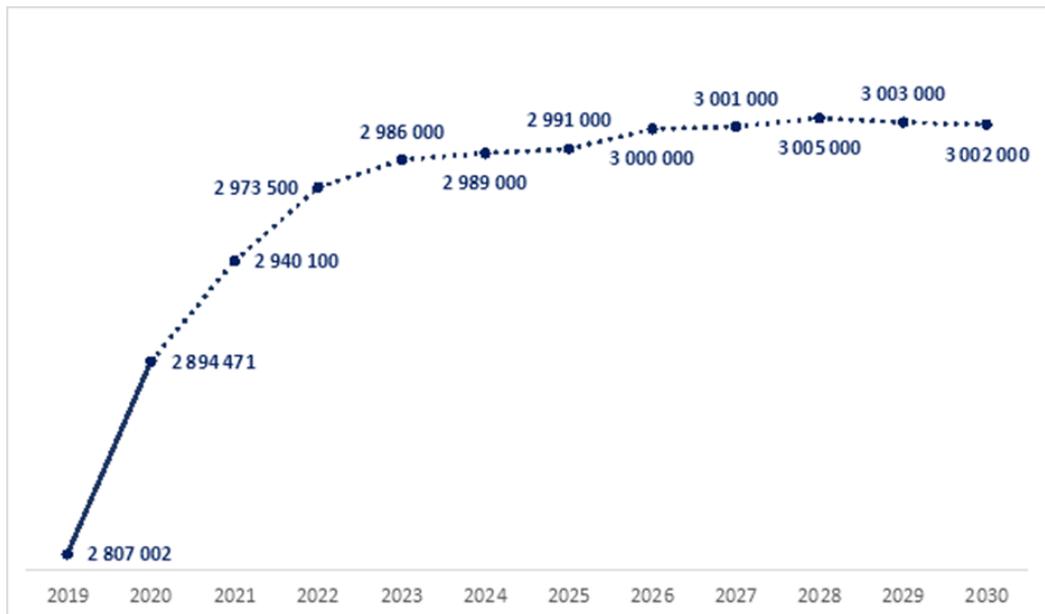
2 Vision stratégique et plan d'action

2.1 Des éléments prospectifs indispensables

Afin de définir une vision stratégique à moyen terme, il est indispensable d'intégrer les éléments prospectifs disponibles, en particulier l'évolution du nombre de bacheliers d'étudiants par filière.

Globalement les projections du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche anticipent une forte croissance jusqu'à la rentrée 2023, une certaine stabilité pendant cinq ans jusqu'à la rentrée 2028 avant légère baisse à partir de la rentrée 2029. Cette évolution globale cache de fortes disparités en fonction de la nature des parcours.

Projection des effectifs étudiants jusqu'en 2030



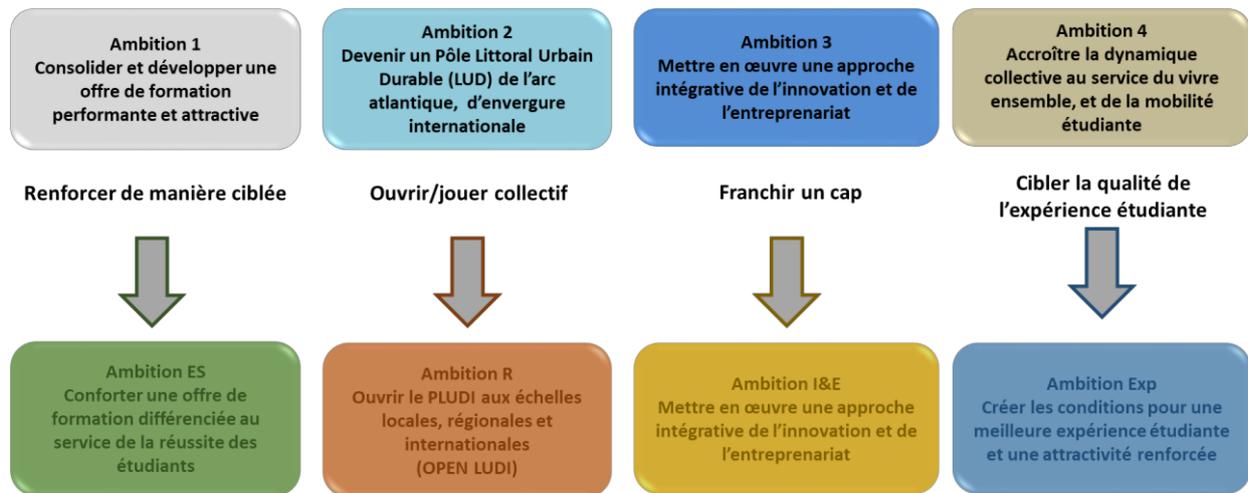
Source : MESR, SIES.

2.2 Quatre ambitions renouvelées

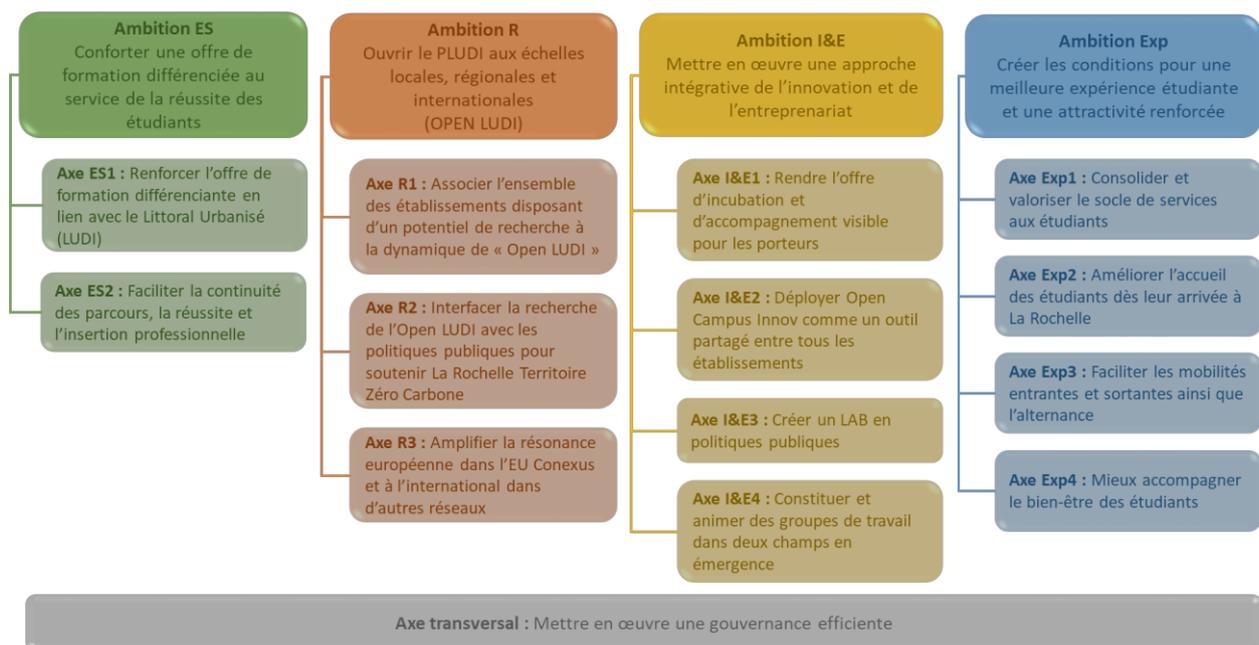
Sur la base du bilan du SLESRI 2016-2020, illustrant parfaitement les enjeux en termes d'attractivité du territoire, mais également les limites des coopérations entre les acteurs, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé de soutenir à court et moyen termes les deux lignes directrices suivantes :

- Être pilote d'une nouvelle dynamique collective, s'appuyant sur la complémentarité des acteurs locaux, l'accroissement des capacités d'accueils pédagogiques et scientifiques et le soutien aux projets collectifs (accords pour la réorientation...), et, en cas de carence d'initiative locale, l'arrivée de nouveaux acteurs ;
- Contribuer à l'amélioration qualitative et économique des conditions de vie étudiante pour être compétitif par rapport à des pôles de taille comparable.

Intégrer pleinement cette vision à l'actualisation du SLESRI conduit une reformulation des quatre ambitions :



Ces quatre ambitions sont déclinées en 14 axes stratégiques :



AMBITION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conforter une offre de formation différenciée au service de la réussite des étudiants



2.3 Ambition Enseignement Supérieur (ES)

Cette ambition couvrant le champ de l'enseignement supérieur est déclinée en deux axes stratégiques :

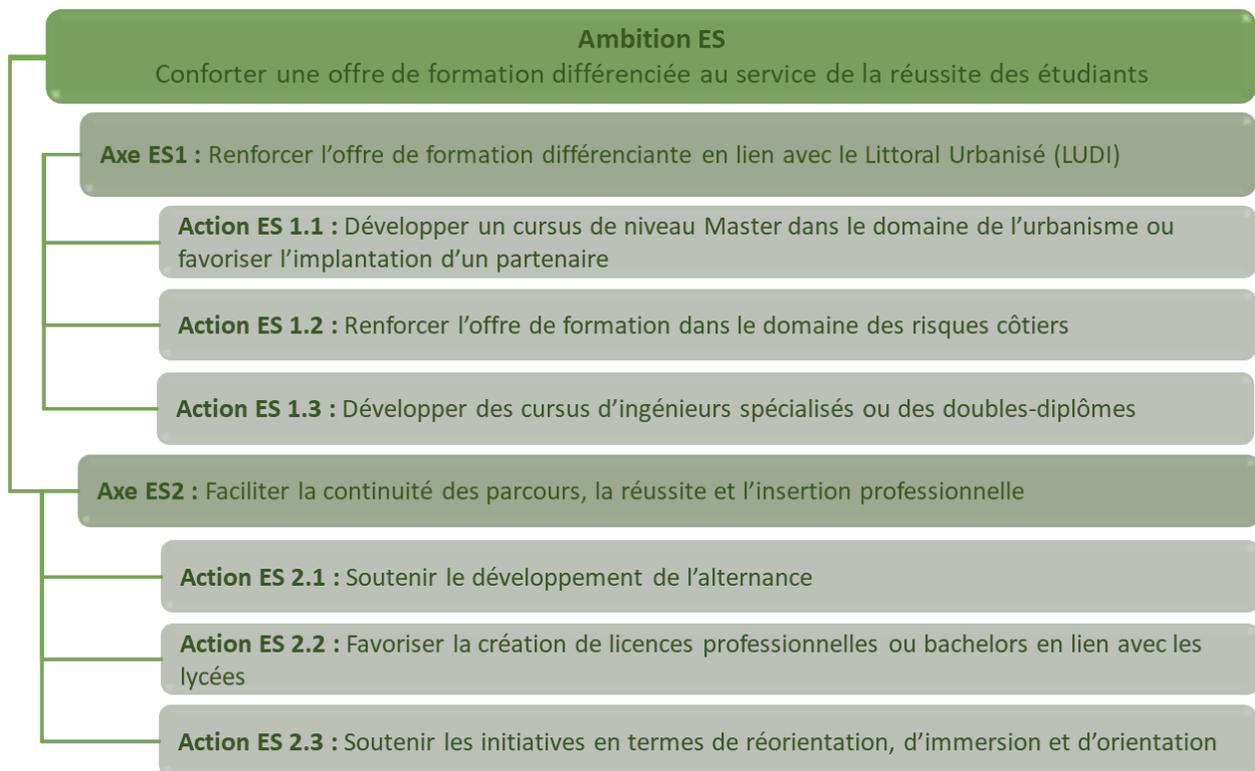
- AXE ES1 : Renforcer l'offre de formation différenciante en lien avec le Littoral Urbanisé (LUDI)
- AXE ES2 : Faciliter la continuité des parcours, la réussite et l'insertion professionnelle

Le premier axe stratégique vise à renforcer la cohérence du positionnement « littoral urbanisé », basé fortement sur la dimension recherche, en développant une offre de formation différenciée par rapport à l'offre existante au niveau régional voire national. Les actions envisagées pour ce premier axe peuvent nécessiter la mobilisation de partenaires extérieurs, dans une logique de complémentarité et non de concurrence.

Le second axe stratégique a pour objectif de répondre aux attentes des étudiants, en synergie avec les besoins des acteurs socio-économiques.

Ces deux axes parfaitement complémentaires, le premier s'inscrivant dans une logique de différenciation, d'attractivité et de rayonnement, le second d'optimisation des réponses apportées aux étudiants et aux entreprises présents sur le territoire.

Ces deux axes stratégiques comportent six actions :



AMBITION RECHERCHE

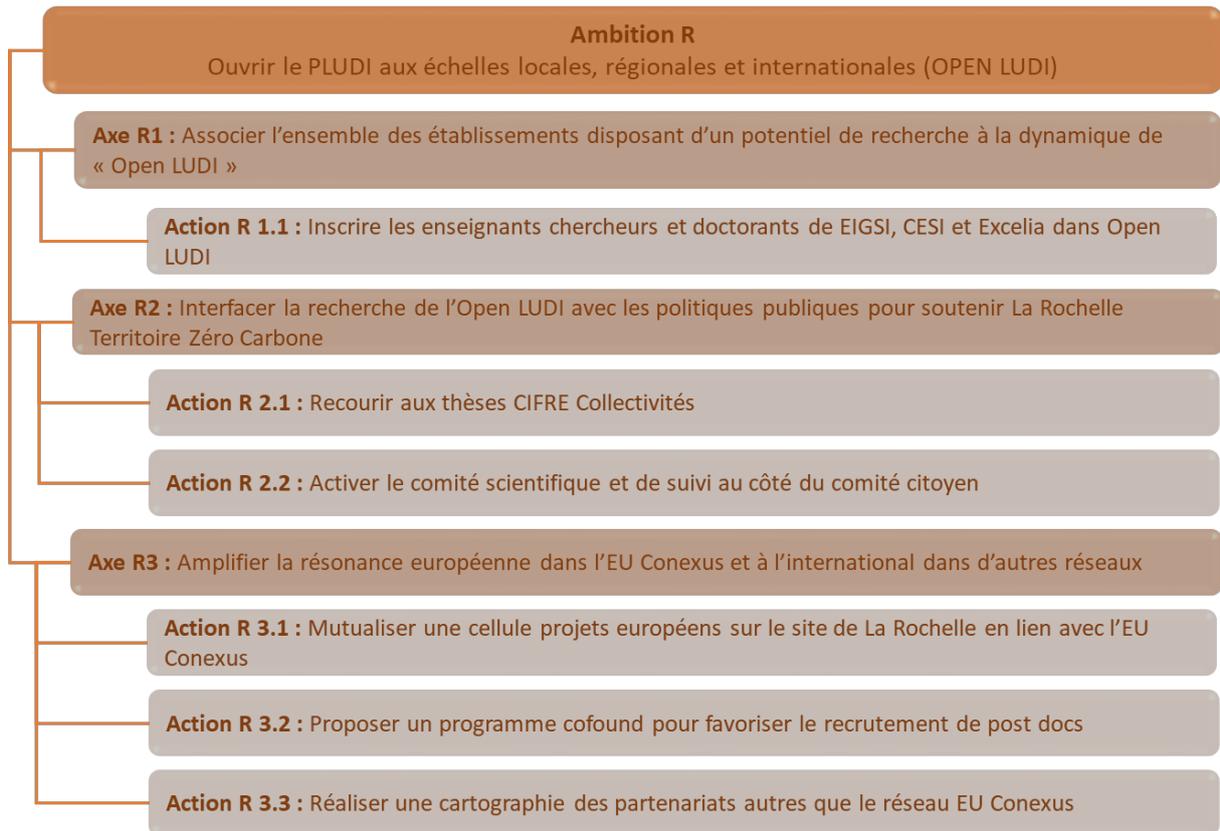
Ouvrir le PLUDI aux échelles locales, régionales et internationales (OPEN LUDI)



2.4 Ambition Recherche (R)

L'intitulé de cette ambition illustre l'évolution attendue en termes d'objectifs. En 2016 l'objectif était de « devenir un pôle littoral urbain durable de l'arc atlantique d'envergure internationale ». Pour la période 2023-2027, l'enjeu est d'« ouvrir le PLUDI aux échelles locale, régionale et internationale ». D'une certaine manière il s'agit d'être dans une dynamique d'« Open PLUDI » pour impliquer davantage l'ensemble des acteurs locaux et associer pleinement le potentiel scientifique aux transitions du territoire.

Cette ambition Recherche est structurée en 3 axes stratégiques et 6 actions :



AMBITION INNOVATION & ENTREPRENARIAT

Mettre en œuvre une approche intégrative de l'innovation et de l'entrepreneuriat



2.5 Ambition « Innovation & Entrepreneuriat » (I&E)

Cette ambition s'inscrit dans la continuité du précédent SLESRI comme le souligne le maintien de son intitulé. Il s'agit néanmoins de franchir un cap par rapport aux actions réalisées et aux impacts observés sur la période 2016-2020.

Les deux premiers axes stratégiques, déclinés en 4 actions, répondent à cet objectif :

- AXE I&E1 : Rendre l'offre d'incubation et d'accompagnement visible pour les porteurs
 - o Action I&E1.1 : Capitaliser sur l'incubateur de l'EIGSI pour construire une offre territoriale d'incubation cohérente
 - o Action I&E1.2 : Créer un Pass entrepreneur à La Rochelle

- AXE I&E2 : Déployer Open Campus Innov comme un outil partagé entre tous les établissements
 - o Action I&E2.1 : Élaborer une convention régissant Open Campus Innov entre les acteurs de l'ESR
 - o Action I&E2.2 : Identifier les lieux d'expertises, les fablabs soutenant le ressourcement des entreprises ainsi qu'un lieu « totem » et promouvoir les compétences des acteurs de la recherche et de l'innovation

Deux autres axes stratégiques portent des objectifs nouveaux.

L'ambition « Créer un Lab en politiques publiques » s'inscrit en miroir de l'axe stratégique R2 « interfacier la recherche du PLUDI avec les politiques publiques pour soutenir La Rochelle Territoire Zéro carbone », en se focalisant d'une part sur la valorisation de la recherche, mais également sur les feedbacks que les politiques publiques peuvent apporter aux programmes de recherche.

Cet axe stratégique I&E3 est décliné en 2 actions complémentaires des actions de l'axe R2 :

- Action I&E3.1 : Contribuer à l'élaboration des politiques publiques via le comité scientifique
- Action I&E3.2 : Recueillir les expériences de La Rochelle Territoire Zéro Carbone

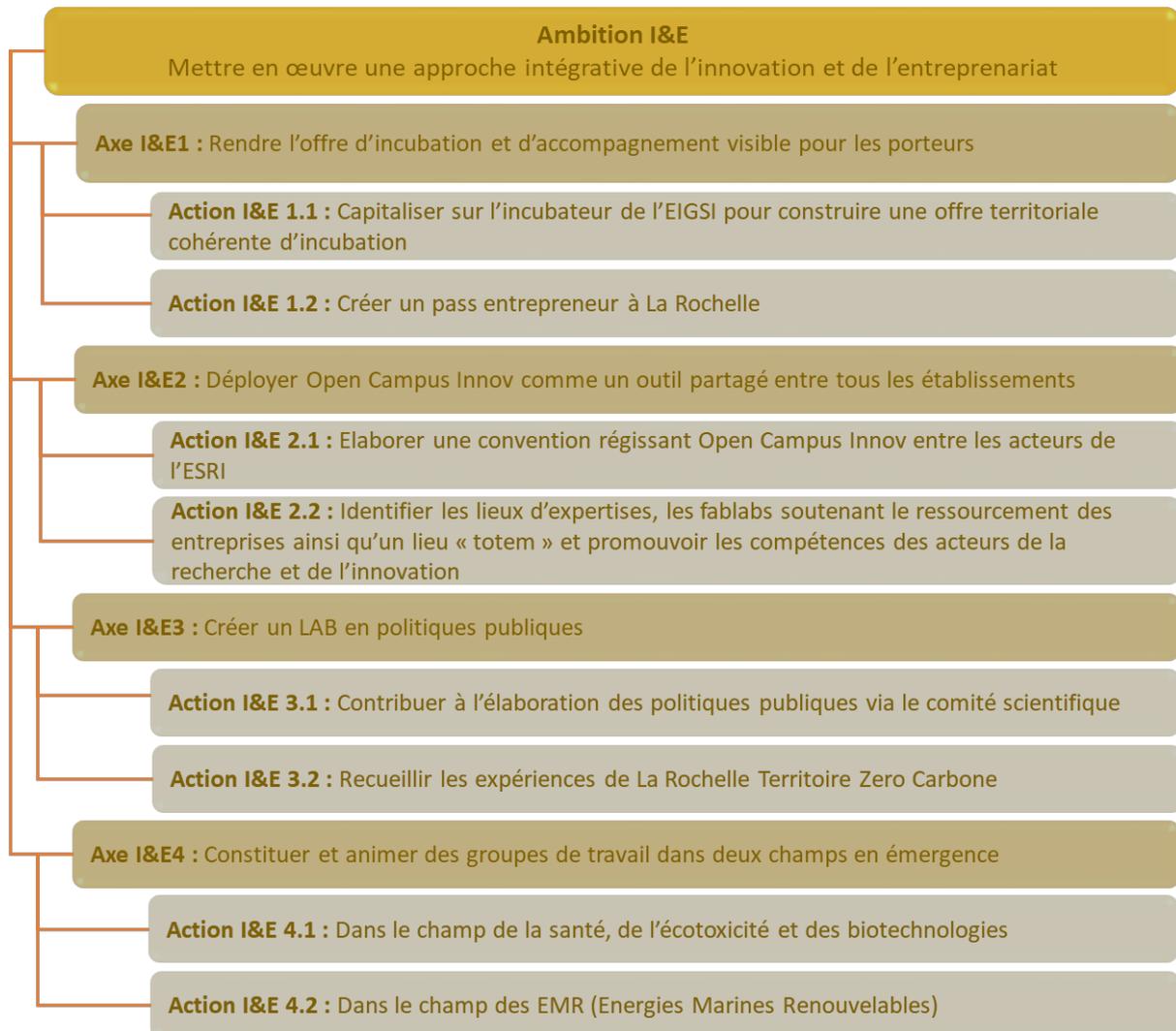
Enfin le parti pris a été retenu d'inclure, dans le champ de l'innovation et de l'entrepreneuriat, un axe stratégique portant sur les domaines en émergence. En effet de nouveaux champs scientifiques et technologiques sont appelés à se développer à l'échelle du territoire. Cependant les dynamiques concurrentielles existant entre les différents pôles ESR, tant au niveau régional que national, implique de s'appuyer sur des écosystèmes locaux structurés et cohérents.

C'est pourquoi le quatrième axe stratégique vise à « constituer et animer des groupes de travail dans deux champs en émergence », chacun constituant une action spécifique :

- La santé, l'écotoxicité et les biotechnologies (Action I&E4.1)
- Les Énergies Marines Renouvelables (EMR) (Action I&E4.2)

De nouveaux champs en émergence pourront être identifiés au cours de la période 2025-2027 et justifier la mise en place de nouvelles actions.

Au final l'ambition « Innovation & Entrepreneuriat » est donc structurée en 4 axes stratégiques déclinés en 8 actions :



AMBITION EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE

Créer les conditions pour une meilleure expérience étudiante et une attractivité renforcée



2.6 Ambition «Expérience étudiante» (Exp)

Cette ambition « Créer les conditions pour une meilleure expérience étudiante et une attractivité renforcée » est au cœur de la ligne directrice à court et moyen terme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle « contribuer à l'amélioration qualitative et économique des conditions de vie étudiante pour être compétitif par rapport à des pôles de taille comparable ».

Dans un contexte où l'attractivité de l'offre de formation n'est pas déterminée uniquement par son excellence et les perspectives d'insertion professionnelle, mais également par la qualité des conditions de vie étudiante, cette ambition couvre tous les volets de l'expérience étudiante, de l'accueil à la mobilité internationale en passant bien entendu par le logement et la santé.

Cette ambition majeure comporte quatre axes stratégiques et 11 actions :



2.7 Axe transversal «Mettre en œuvre une gouvernance efficiente»

Cet axe transversal comporte deux actions, la première portant sur la mise en place de 2 niveaux de gouvernance impliquant l'ensemble des acteurs de l'ESR, la seconde sur une convention relative à l'ambition Recherche, ne concernant que l'Université de La Rochelle, les 3 écoles membres de la CGE et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La gouvernance du SLESRI répond à différents objectifs nécessitant des instances ou des modalités de fonctionnement spécifiques.

Deux niveaux de gouvernance doivent être mis en place :

- Un niveau stratégique, légitime pour rendre les arbitrages nécessaires et impulser les dynamiques répondant aux besoins du territoire,
- Un niveau opérationnel impliquant, dans le prolongement de la démarche engagée, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour favoriser les échanges, permettre une remontée des difficultés rencontrées et au final mettre en place des actions performantes.

Le niveau stratégique est confié à une instance appelée « Comité Stratégique », et constitué des membres du comité qui ont suivi les travaux d'élaboration du SLESRI. Ce comité stratégique, relativement resserré autour d'une douzaine de membres semble satisfaisante, et fonctionne en continuité de la gouvernance actuelle. Ce comité est présidé par le Président de la CDA. Ce comité stratégique se réunit 1 ou 2 fois par an.

Le principal objectif de ce comité stratégique est de piloter la mise en œuvre du SLESRI au sens où toutes les difficultés et opportunités ne peuvent être envisagées dès le début de l'engagement des actions en 2023. Il est alors nécessaire d'ajuster ou de réorienter certaines actions, de plus certaines décisions stratégiques des principaux acteurs peuvent avoir des conséquences importantes pour l'ensemble de l'écosystème.

Le niveau opérationnel sera assuré par 4 commissions dont le regroupement constitue le « Comité Opérationnel ».

Chaque commission correspond à une ambition du SLESRI :

- Commission Enseignement Supérieur, coprésidée par 2 partenaires
- Commission Recherche, coprésidée par 2 partenaires
- Innovation et Entrepreneuriat, coprésidée par 2 partenaires
- Commission Vie Etudiante, coprésidée par 2 partenaires dont un établissement d'enseignement supérieur coprésidée par 2 partenaires

Les coprésidents sont désignés pour 2 ans, lors d'un comité stratégique, parmi les partenaires volontaires, ils sont renouvelés par moitié afin d'assurer la continuité des commissions.

L'ensemble des coprésidents des commissions élit pour un an non renouvelable un Président du Comité opérationnel. Celui-ci doit être Président ou directeur d'un établissement d'enseignement supérieur.

Chaque commission pilote un certain nombre de groupes de travail correspondant à des actions du SLESRI en cours de réalisation.

Le Président du Comité opérationnel s'engage à réunir plusieurs fois par an l'ensemble des coprésidents de commissions pour favoriser une vision transversale et globale des actions en cours.

Par ailleurs le Président du Comité opérationnel est responsable, avec le soutien des services de la CDA, de l'organisation d'une conférence annuelle de l'ESRIVE (VE pour vie étudiante) s'adressant à tous les acteurs de l'ESRIVE. Une certaine dimension événementielle pourrait être recherchée (solicitation de la presse, grand témoin, ...).

Cet axe transversal se traduit par 2 actions :

- Action T1 : Mettre en place 2 niveaux de gouvernance
- Action T2 : Élaborer une convention dans le cadre du SLESRI, entre tous les établissements ayant une activité de recherche et CDA

3 Un SLESRI réactualisé pour des ambitions qualitatives

Comme indiqué en première partie du présent document, le SLESRI 2016-2020 a permis d'atteindre globalement à la fois un objectif qualitatif de différenciation et de reconnaissance, et un objectif quantitatif de croissance des effectifs étudiants et de renforcement des acteurs.

Il convient d'intégrer pleinement dans les objectifs du SLESRI 2023-2027 les enjeux de la stabilisation, voire de la baisse dans certaines filières, de la démographie étudiante au niveau national.

C'est pourquoi le SLESRI 2023-2027 a pour objectif stratégique global de renforcer 4 catégories de facteurs de développement :

- ✓ **Les facteurs de visibilité** grâce à une logique de différenciation assumée autour des spécificités tant géographiques que scientifiques liées au littoral urbanisé
- ✓ **Les facteurs d'attractivité** vis-à-vis des étudiants et des partenaires extérieurs grâce à un écosystème territorial performant en termes d'innovation et d'expérience étudiante
- ✓ **Les facteurs d'évolution** et d'adaptation en privilégiant les dynamiques d'ouverture thématique (ex. : champs émergents) et partenariale (ex. : implantation de nouveaux acteurs si nécessaires)
- ✓ **Les facteurs d'optimisation** par le soutien à des coopérations renouvelées et la mise en place d'une gouvernance à la fois stratégique et opérationnelle.

Partenaires

Les établissements d'enseignement supérieur

La Rochelle Université, Excelia, EIGSI, CESI, Institut de formation en soins infirmiers, Lycée Jean Dautet, Lycée René Josué Valin, Lycée Léonce Vieljeux, Lycée Fénelon, Lycée Antoine de Saint-Exupéry, Lycée hôtelier de La Rochelle, Lycée Pierre Doriole, Lycée professionnel de Rompsay, Lycée Maritime Aquacole, CIPECMA, Institut supérieur Matile, ISFAC, ESICS, Ecole Silvya Terrade La Rochelle, ISME.

Les partenaires institutionnels

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, la Ville de La Rochelle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente-Maritime, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Charente-Maritime, le Rectorat de l'Académie de Poitiers, le CROUS de Poitiers, l'ARHPEJ, le CDIJ 17, l'AFEV 17, ESN La Rochelle, ...

Les partenaires privés

Le CRITT agro-alimentaire, le CRITT CRAIN, TIPEE centre de recherche Plateforme Bâtiment Durable Atlantique, Atlantech, IRIUM Group, Digital Bay, Systel, Léa Nature, Alstom, Yacht Concept, ...

Les travaux ont été accompagnés par les cabinets DMS Conseils, Latitude et Solutions Campus.

Fait à La Rochelle en six exemplaires originaux, le 13 janvier 2024

Pour la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle,
Le Président

Pour la Chambre de Commerce et
D'Industries de la Charente-Maritime
Le Président

Jean-François Fontaine

Thierry Hautier

Pour La Rochelle Université,
Le Président,

Pour Excelia,
Le Directeur général,

Jean-Marc Ogier

Bruno Neil

Pour CESI La Rochelle,
Le Directeur régional CESI Ouest,

Pour EIGSI- Ecole d'ingénieurs,
Le Directeur général,

Stéphane Degrès

Frédéric Thivet



Communauté d'Agglomération de La Rochelle

6 rue Saint-Michel - BP 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02

Tél. : 05 46 30 34 00 / Fax : 05 46 30 34 09

accueil@agglo-larochelle.fr - www.agglo-larochelle.fr

Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle

